

12/30) DELIMITATION de la rue Lucien GASPARI

Le MAIRE. - Lors de la délibération du Conseil Municipal de Novembre 1948 vous avez donné votre accord pour que la rue du Rempart soit appelé^e rue Lucien Gasparin.

Sur une certaine longueur cette rue fait double emploi avec le Boulevard Lacaussade.

Je vous propose de donner le nom de Lucien Gasparin à l'artère qui va de la rue Labourdonnais à la rue Ste-Anne.

Le Boulevard Lacaussade reprendra son nom à partir de la rue Ste-Anne.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

approuvé
H. Meunier le 14 Décembre 1952
P. le Préfet en sa délégué
le Secrétaire Général M. J.
Signé : Châteauneuf